

La vie à défendre



## Comité Technique Local du 22 novembre 2019

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il s'agit d'une seconde convocation, le CTL du 12 novembre n'ayant pas le quorum. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 16 h 45. La présidence a été assurée par M. Hubert Girard , responsable du Pôle État, Stratégie et Ressources , le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par M. Mickaël Milliot de FO DDFiP 62.



### Ordre du jour

Approbation des procès verbaux du CTL du 5 février 2019

Ponts naturels 2020

Modification des horaires variables de la Trésorerie d'Ardres-Eperlecques

Généralisation de l'Accueil Personnalisé sur rendez-vous dans les S I E

Bilan de la mise en œuvre des nouvelles règles de mutation

Apprentissage et service civique : point sur la campagne en cours

Questions diverses

Organisations  
syndicales participant à  
ce Comité



Les représentant(e)s  
CFTC DDFiP  
Pas de Calais



David Kaczmarek	E D R 62	Titulaire
Gabriel Gaillard	E D R 62	Expert

## POINT 1

### Approbation du Procès-Verbal du C T L du 5 février 2019

Ce procès verbal n'appelant de notre part à aucune modification, nous avons donc voté POUR son approbation.

## POINT 2

### Ponts naturels 2020

Les ponts naturels qui peuvent être envisagés au cours de l'année 2020 sont au nombre de deux et concernent les dates ci-dessous :

- le vendredi 22 mai 2020
- le lundi 13 juillet 2019

Nous avons voté bien évidemment POUR le projet de la Direction, avec FO et l'UNSA. A noter, cependant, que CGT et Solidaires ont voté CONTRE.

## POINT 3

### Horaires variables de la Trésorerie d'Ardres-Eperlecques

Le cycle de travail des collègues de la trésorerie de Ardres est actuellement basé sur 4,50 jours. Il y a 4 journées complètes du lundi au jeudi, et une 1/2 journée le vendredi. Le public est accueilli tous les jours de 8 h 45 à 12 h 00. Sur la base de 5 jours, le nombre de jours de congés est de 32 jours. Sur la base de 4,50 jours, il est de 27,50 jours Les agent(e)s de Ardres souhaitent passer à une formule de travail sur 5 jours. Les horaires d'ouverture au public resteront les mêmes. Les 3 agent(e)s de la trésorerie d'Ardres ont unanimement voté POUR le passage au cycle de travail sur 5 jours.

Tous les syndicats ont évidemment voté POUR le changement d'horaires de la trésorerie d'Ardres.

Interrogé sur la durée de ce changement d'horaires, M. Hubert Girard a répondu très clairement que ce serait pour 2020 et 2021, en entier. Excellente nouvelle pour la Trésorerie d'Ardres qui ne fermera pas en 2021. Nous allons bien sur nous assurer que les propos du Président soient bien notés dans le PV de ce CTL. Au moins, pour une fois, un poste comptable a un peu de vision sur son avenir, soit au moins deux ans.

**Nous sommes très contents pour ARDRES, Merci bien Monsieur Girard,**

# POINT 4

## Accueil sur Rendez-Vous dans les S I E

L'accueil sur rendez-vous, que cela soit dans les SIP, dans les SIE ou ailleurs est une des conséquences directes des suppressions d'emplois dans nos services, même si la Direction du Pas de Calais n'en fait nullement état dans la documentation qu'elle nous a remis sur le sujet. En effet, les collègues étant de moins en moins nombreux dans les SIE pour accueillir le public, ils avaient de plus en plus de difficultés pour gérer les flux du public. L'accueil sur RDV est une solution palliative.

**Selon la direction, les objectifs de l'accueil sur RDV sont les suivants :**

- Améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer pour les situations les plus simples.
- Mieux maîtriser les flux d'accueil physique au guichet des SIE
- Faciliter l'organisation des services d'accueil et améliorer les conditions de travail des agents. Sans oser parler d'améliorer, il aurait suffi de ne pas supprimer d'emplois !!!

**La prise de rendez-vous peut s'opérer par 3 voies possibles :**

- Par l'utilisateur lui-même sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- Par les agent(e)s du service au moment de l'accueil physique. C'est un peu extraordinaire. Un contribuable se déplace en allant au SIE pour poser une question, et on lui demande de prendre un RDV.... Sans répondre à sa question. La prise de RDV peut aussi se faire, au moment de l'accueil par téléphone
- Par un(e) agent(e) d'une autre structure, le cas échéant.

A partir du 2 janvier 2020, l'accueil dans les SIE se fera exclusivement sur rendez-vous. Toutes les plages d'ouverture des SIE vont proposer cet accueil avec possibilité de rendez-vous tant physique que téléphonique.

**Des situations pourront cependant faire exception à l'accueil exclusif sur RDV. Il pourra alors s'agir :**

- De pics d'activité par exemple au moment du paiement de la CFE, ou bien suite aux lettres de relance.
- De cas d'urgence, laissés à la libre appréciation des services concernés.
- De la prise en compte de situations personnelles individuelles ( personne handicapée, personne ayant fait un long trajet pour venir au SIE, personnes en situation de fragilité etc.... )

De plus, la direction nous a informé qu'en regard du volume d'accueil du SIE de Lens motivé par des demandes de quittus automobiles, des modalités spécifiques d'accueil seront établies pour ce SIE. Elles feront l'objet de concertation avec le chef de service durant le mois de novembre.

Bien que non prévu à l'ordre du jour, un vote a cependant été réalisé sur la généralisation de l'accueil sur rendez-vous dans les SIP. Les Organisations syndicales ont unanimement voté CONTRE et ont donc demandé à la Direction que ce projet soit reporté à un prochain CTL. Notre demande a été rejetée par la direction, au motif que cet ordre du jour figurait déjà au CTL du 12 novembre, reporté en date d'aujourd'hui pour défaut de quorum et qu'un projet ne peut pas être présenté 3 fois en CTL. Même si c'est légal, c'est bien regrettable...

## POINT 5

### Bilan des nouvelles règles de mutation

La DGFIP est toujours très contente d'elle-même. Selon ses propres propos, « l'affectation nationale au département constitue une évolution significative des règles de mutation à la DGFIP. Elle permettra de mieux prendre en compte vos souhaits ainsi que les besoins de chaque service, pour une meilleure répartition des ressources humaines »

A noter, que si on supprimait enfin les suppression d'emplois, il ne serait pas nécessaire de réaliser une meilleure répartition des ressources humaines. A noter également, que le système de la RAN n'a pas vraiment été une réussite, pour rester poli et correct. Et, pour finir, il n'y a pas si longtemps, en fait quelques années, les mutations se faisaient au niveau du département, et ensuite, une CAP Locale se chargeait des affectations. Et ce système fonctionnait bien, au mieux possible pour les agents. Actuellement, nous sommes loin d'un tel système. Mais, il est bien connu que la DGFIP souhaite fortement diminuer l'action des syndicats sur les CAP.

Demandes déposées dans le cadre du mouvement local					
Catégorie	TAGERFIP	Nbre de demandes internes	Nbre de demandes externes	Nbre total	N-1
A	221	39	9	48	37
B	644	85	24	109	93
C	401	64	23	87	58

Au niveau local, la DDFiP 62 est comme sa patronne, très contente d'elle-même. Selon elle, le nouveau système des mutations permet une meilleure prise en compte des souhaits des agents. A noter, qu'en matière de dérogation, trois exceptions au délai de séjour « pour la situation de l'agent » ont été appliquées. Une dans chaque catégorie de personnel. Aucune dérogation à la règle de l'ancienneté n'a été mise en œuvre. Toujours selon la DDFiP 62, il y a une meilleure prise en compte des besoins de chaque service. Il y aurait également une meilleure répartition des ressources humaines. En effet, après les mouvements B et C, le département du Pas de Calais fait apparaître, comme les années précédentes, des zones géographiques peu demandées. Les anciennes RAN de Boulogne sur Mer, Calais et Montreuil sur Mer demeurent plus déficitaires que les autres. La direction admet que les ALD ne peuvent pas combler tous les déficits de certaines zones en prenant acte des conditions familiales et personnelles des agents. Elle reconnaît que certaines situations très délicates lui ont été évoquées par les syndicats. C'est le rôle des syndicats, et ils sont là pour cela.

La direction reconnaît que les dernières CAP Locales se sont tenues début juillet et restent trop tardives. Depuis le temps que nous le lui disions et redisons, la DDFiP commencent enfin à comprendre que tenir des CAP au mois de juillet est un très mauvais choix, pour les représentants, pour la direction, et pour les agents. Elle reconnaît le fait, mais, en prendra t-elle compte pour l'avenir, c'est une autre question.

La DDFiP a tenu plusieurs réunions d'informations en amont de la campagne de vœux nationale. Selon ses propos, il semble que « de nombreux agents ne lisent que peu les notes ou n'en comprennent pas certains points », De plus, « un effort de pédagogie est nécessaire, avec des agents peu réceptifs ». La DDFiP regrette que beaucoup d'agents ont tardé à envoyer leurs pièces justificatives. Toujours selon ses propos, la notion de commune de rapprochement ou de soutien de famille n'ont pas été bien comprises, pas plus que les conditions à remplir pour bénéficier de la priorité pour handicap.

**Au final, si cela ne se passe pas très bien, la faute revient à la DDFiP. Il lui appartient de prendre acte de ces soucis sérieux, et de trouver une solution pour l'avenir. La responsable des RH, c'est elle, il ne faudrait pas qu'elle l'oublie !!!! Il est clair que les nouvelles règles de mutation ne satisfont pas du tout une forte majorité d'agents.**

### 1° : Volontaires du Service Public

Après une vague principale d'engagement effectuée en octobre 2018 qui a permis d'accueillir 392 volontaires sur les 92 directions ( 8 volontaires pour la DDFiP Pas-de-Calais), une vague complémentaire a été organisée début 2019 pour au final recruter 200 nouveaux volontaires. La vague d'engagement des volontaires du service publique a été lancée au titre de l'année 2019 en proposant d'accueillir 527 nouveaux volontaires. La date d'installation est fixée au 3 octobre 2019 pour une durée de 9 mois. Le Pas-de-Calais a prévu d'avoir 13 volontaires. Les entretiens se sont tenus au cours de la 4ème semaine de septembre sur Arras et Boulogne sur Mer,. Cependant, actuellement, le processus de recrutement est suspendu. Toutes les Directions sont en attente des directives de administration centrale.

Les 13 volontaires du Pas-de-Calais seraient affectés ainsi :

2 à Béthune et à Lens et 1 à Arras, Boulogne sur Mer, Bruay, Calais, Lillers, Hénin, Montreuil sur Mer, Saint-Omer et Saint-Pol.

Les volontaires bénéficieront d'un parcours de formation composé de formation civique et citoyenne et également d'une formation de préparation aux activités dans le cadre de leurs missions. La mission des volontaires de la DDFiP consiste en un accompagnement des usagers au sein des centres des finances publiques. Les volontaires auront une activité de facilitation en amont de l'accueil au guichet, et aussi une activité de médiation pour accueillir et accompagner les usagers les plus fragiles ( personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes, personnes avec des enfants en bas age ou ne maîtrisant pas la langue .etc...)

### 2° : Apprentissage dans la Fonction publique

L'apprentissage est une formule d'enseignement en alternance qui permet à un jeune, âgé de 16 à 29 ans, d'obtenir une qualification professionnelle validée par un diplôme national dans la fonction publique de l'État. La DDFiP du Pas-de-Calais accueille 3 apprentis. 2 apprentis, déjà présents au titre de l'année scolaire 2018/19 ont été reconduits dans leur apprentissage. 1 est au SIE de Lens, 1 est au SIE d'Arras. Un troisième a été affecté au SIP de Lens-Nord avec un contrat qui va jusqu'au 31/08/2020. Un des apprentis affecté au SIP de Lens-Sud a mis fin à son apprentissage... en effet, il a réussi le concours de contrôleur des finances publiques.



Le nouveau directeur devrait arriver début décembre.

Personnes présentes à ce CTL : **25**

La Direction : **8**            soit 37,50 % de femmes et 62,50 % d'hommes

Les Syndicats : **17**        soit 52,00 % de femmes et 48,00 % d'hommes

